



CONSEIL DE DIRECTION
86^{ème} session
Rome, 16-18 avril 2007

UNIDROIT 2007
C.D. (86) 15
Original: anglais
Mars 2007

Point No. 15 de l'ordre du jour: *Uniform Law Review / Revue de droit uniforme* et autres publications

(note préparée par le Secrétariat)

Sommaire

Information sur la Revue et autres publications

Documents connexes

C.D. (86) 2, section III F

PRINCIPAUX PARAMETRES DE DISCUSSION PROPOSES PAR LE SECRETARIAT

Priorité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	élevée	moyenne	basse

I. Plan stratégique

Objectif stratégique No 2 : l'utilisation active des ressources de divulgation
(en particulier paras 21, 22, 23(b))

II. Programme de travail 2006-2008

Oui

Calendrier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Respecté	léger retard	non respecté

Objectifs

- Qualité de contenu (choix des sujets, pertinence au regard des travaux d'UNIDROIT) et de forme (éditoriale, ponctualité) ;
- Equilibre entre le rôle de promotion institutionnelle et de produit commercial ;
- Augmentation de la diffusion et accessibilité en ligne

<p style="text-align: center;">Implications en personnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Secrétaire-Général supervisant la Revue <i>ad interim</i>; • Une secrétaire (édition, réalisation, gestion des abonnements) • Participation occasionnelle (et variable selon les publications) d'autres fonctionnaires du Secrétariat
<p style="text-align: center;">Implications budgétaires</p>	<p><i>en 2006</i>, budget régulier:</p> <p>❖ dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> – impression : € 54.000 (qui incluent les « Acts & Proceedings » de la Conférence Diplomatique du Cap - Dép. Ch. 5) – coûts postaux : € 9.000 (Dép. Ch. 6 § 3) <p>❖ recettes : € 58.546 (Recettes Ch. 2 § 3)</p> <p><i>en 2007</i>, budget régulier:</p> <p>❖ dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> – impression : € 31.500 (Dép. Ch. 5) – coûts postaux : € 9.000 (Dép. Ch. 6 § 3) <p>❖ recettes : € 71,546 (Recettes Ch. 2 § 3)</p>
<p style="text-align: center;">Recommandations/ Décisions à prendre</p>	<p>A examiner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Format papier et/ou électronique • Organisation de la direction scientifique • Implications en personnel à moyen et à long terme

I – REVUE DE DROIT UNIFORME

1. **11 ans de la nouvelle publication 1996-2006**: avec le volume X, la "nouvelle" Revue qui a été lancée en 1996 a atteint 10 années de publication (pour un total de 10.076 pages).

En 2006 s'est ajouté un nouveau volume à la collection (951 pages). La Revue est distribuée gratuitement à un grand nombre de personnes et d'institutions (y compris les bibliothèques dépositaires dans les Etats membres). Des accords d'échanges avec plus de 170 périodiques juridiques qui contribuent à maintenir à un bon niveau les collections de la bibliothèque.

2. Le Conseil voudra consacrer une attention particulière sur le nouvel index général avec accès aux textes complets en format pdf à l'adresse : <http://ulr.unidroit.org> – voir les détails dans l'Annexe V au Rapport annuel 2006.

3. Deux nouveaux éléments appellent une analyse approfondie de la situation. En premier lieu, plusieurs Gouvernements ont signifié qu'ils ne souscrivaient pas au principe de financer à concurrence de 80% le salaire d'un fonctionnaire principal chargé de fonctions d'édition. En deuxième lieu, Mme Mestre sous la direction de laquelle la publication a atteint son niveau de qualité et de régularité de parution, a exprimé le souhait – ce qui est compréhensible – d'être chargée d'autres tâches au sein du Secrétariat. Il est faisable que le Secrétaire Général se charge – avec l'assistance d'autres collègues – de la Revue durant une période de transition, mais il n'est pas réaliste d'envisager cette formule comme une solution permanente.

4. Compte tenu de son importance stratégique et du fait que la publication phare est un élément constitutif de l'identité distincte d'UNIDROIT, les questions suivantes appellent de toute urgence une discussion et des décisions :

a) Quelles sont les sections importantes : i) pour les Gouvernements, et ii) pour les lecteurs plus largement ?

b) Peut-on penser à confier à l'extérieur des fonctions éditoriales, i) à des institutions académiques spécialisées choisies, et/ou ii) à d'autres ? en particulier, est-ce que des membres du Conseil de Direction seraient disposés et seraient capables d'assumer de telles fonctions ?

c) La Uniform Law Review / Revue de droit uniforme doit-elle à terme continuer d'être produite sur papier, ou est-il souhaitable/possible (et serait-il moins coûteux, y compris en temps d'élaboration) de limiter la diffusion par la voie électronique ? A ce sujet, le Conseil pourra garder à l'esprit les éléments suivants :

- Distribution externe: suite au contrat conclu avec Hein-on-Line (www.heinonline.org) (éditeur juridique en ligne), la Revue est disponible en ligne depuis novembre 2005 – jusqu'à deux années précédant le numéro courant – et peut être consultée par les abonnés du système. Ce contrat est destiné à produire des recettes dont le montant n'est pas connu actuellement.
- Distribution directe: compte tenu des développements technologiques et des différentes contraintes (place, coûts, rapidité de consultation) qui guident le marché, l'accès en ligne de la Revue est une nécessité (et on rappelle que cet objectif était établi au Plan stratégique).

1 – accès à la collection complète de la Revue depuis le premier numéro (1948) en texte intégral. L'index est désormais directement accessible sur Internet (<http://ulr.unidroit.org>) ainsi que par le site Internet d'UNIDROIT. Il permet une consultation en recherche libre ou ciblée et donne déjà accès à plus de 25 années de publication (cf. le § 2 ci-dessus).

2 – accès (par abonnement, en complément ou non de la publication sur papier) à la publication courante: outre des décisions concernant la politique de distribution, un logiciel d'accès et de paiement devra être élaboré. Ces questions sont à l'étude.

5. En outre, les observations suivantes, déjà soumises au Conseil à sa 85^{ème} session, pourront être utiles pour élaborer une décision.

– Compte tenu des moyens technologiques de traitement de texte actuels (concernant les aspects d'édition graphique, montage et présentation, de reproduction aussi bien sur papier que sur support électronique, ainsi que de distribution), il ne fait pas de doute que le concept de "publication" s'étend désormais potentiellement à toute la documentation électronique.

– Il est à noter que jusqu'à maintenant, on a entendu l'information accessible sur le site Internet d'UNIDROIT comme étant par nature gratuite, des choix politiques commandant de donner un accès large et gratuit sur le site Internet à la plupart de la documentation d'UNIDROIT, y compris des documents très élaborés, de haute valeur scientifique, dans l'intérêt d'une meilleure diffusion des travaux de l'organisation, ou de la réalisation de sa fonction institutionnelle. Cette politique qui est suivie par des organisations intergouvernementales "sœurs", peut être mise en contreposition avec celle visant à obtenir aussi des recettes dérivées des activités de l'organisation (position préconisée par certains, et qui est à la base du fonctionnement de certaines organisations intergouvernementales). L'évaluation au cas par cas qui a été suivie jusqu'à maintenant permet en principe de trouver un équilibre entre ces deux exigences.

- Les considérations qui précèdent prennent une dimension particulière au regard de l'utilisation qui est faite par des tiers du matériel en libre accès, utilisation qu'il n'est pas possible de contrôler et *a fortiori* de sanctionner. Il est cependant utile de protéger les publications d'UNIDROIT – y compris celles qui sont en accès libre – contre des utilisations commerciales effectuées par des tiers.
- Il sera nécessaire de réfléchir à la mise en ligne avec accès payant d'une version électronique de toutes les publications qui sont actuellement distribuées sur papier et sur une base commerciale, tout en gardant à l'esprit la protection du droit d'auteur. Cf. à ce sujet les considérations exposées ci-dessus pour la *Revue de droit uniforme*.
- Pour ce qui est des incidences financières (recettes des ventes au regard des coûts d'élaboration/impression): à la lumière de l'ensemble des considérations qui précèdent, il est difficile de faire des évaluations annuelles fiables pour l'ensemble des publications. Si certaines publications génèrent des recettes (en règle générale sur plusieurs années après la parution), ce n'est pas le cas pour d'autres (dont certaines seraient même déficitaires) qui ont une distribution plus restreinte (ainsi les versions françaises du Guide sur le franchisage, du Commentaire Officiel sur les instruments du Cap, et aussi des Principes relatifs aux contrats du commerce international).

II. AUTRES PUBLICATIONS

Les "*Acts & Proceedings*" de la Conférence Diplomatique du Cap ont été publiés en 2006. La version espagnole de la *Loi type sur la divulgation des informations en matière de franchise*, aimablement traduite par une équipe de l'Université de Valencia (Espagne) sous la direction du Prof. Dr. Juan Ignacio Ruiz Peris et de la Prof. Dr. Carmen Estevan de Quesada a été mise sur le site Internet. Pour les autres publications concernant les différents projets ou textes adoptés, voir les documents relatifs.

III. CONCLUSIONS

6. *Le Conseil de Direction est invité à faire part de ses premières réactions durant la session et de donner des indications quant à la politique générale de l'Institut en ce qui concerne les publications en général, et surtout, la Uniform Law Review / Revue de droit uniforme.*